

Séminaire destiné aux étudiant-es en première année de Master à la FPSE

«Sensibilisation à l'Éthique dans la recherche en sciences sociales et humaines »

Olivier Desrichard, Eric Sanchez

Vice-présidents de la CUREG

Jeudi 5 octobre 2023

Ce qui vous attend ce soir...

1. Promouvoir une science éthique, pour quoi faire ?

Olivier Desrichard

2. Définitions et textes fondateurs

Eric Sanchez

3. Déposer un dossier à la CUREG

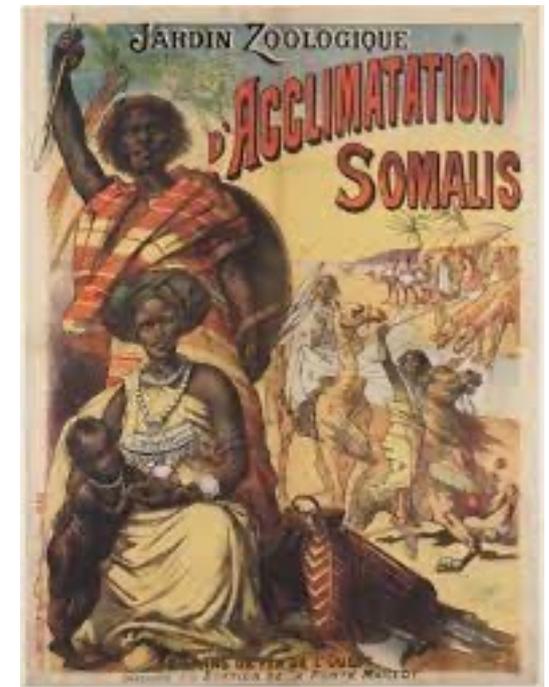
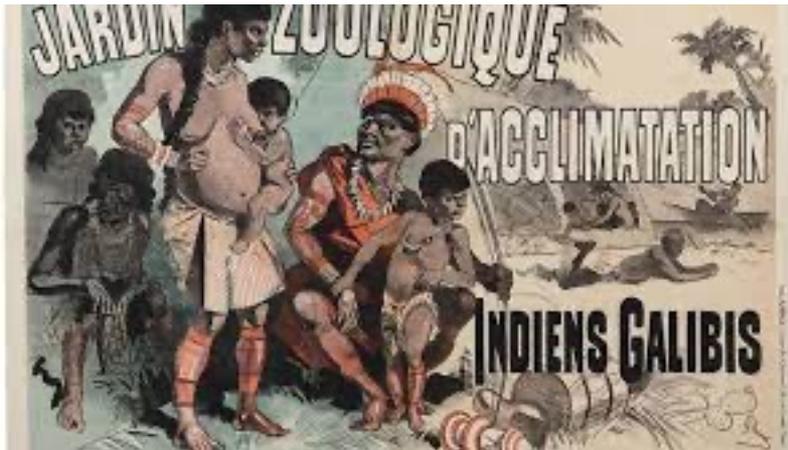
Olivier Desrichard

Promouvoir une science éthique, pour quoi faire ?

Pourquoi vouloir promouvoir une science éthique ?

« Je hais les voyages et les explorateurs »

Claude Lévi-Strauss (*tristes tropiques*, 1955)



Pourquoi vouloir promouvoir une science éthique ?

« Je hais les voyages et les explorateurs »

Claude Lévi-Strauss (tristes tropiques, 1955)



Bronisław Malinowski, en immersion avec des habitants des îles Trobriand. Exemple de méthode participante.

Pourquoi vouloir promouvoir une science éthique ?

« Je hais les voyages et les explorateurs »

Claude Lévi-Strauss (tristes tropiques, 1955)



Enregistrement d'une série de chants du clan Gupapuyngu à Djiliwirri, à des fins d'archivage. Exemple de recherche collaborative.

(De Largy Healy, J. (2011). Pour une anthropologie de la restitution. Archives culturelles et transmissions des savoirs en Australie. Cahiers d'ethnomusicologie. Anciennement Cahiers de musiques traditionnelles, (24), 45-65.)

Pourquoi vouloir promouvoir une science éthique ?



1932, début de la «Tuskegee Study of Untreated Syphilis in the Negro Male»

- N = 600
- Pas de consentement formel
- Buts cachés
- En échange : soin, nourriture et... funérailles gratuites

1942, diffusion de la pénicilline pour traiter la syphilis, les participants n'en bénéficient pas

1972, étude dénoncée dans la presse ; elle est arrêtée ; une commission d'enquête conclue qu'elle était «ethically unjustified»; the "results [were] disproportionately meager compared with known risks to human subjects involved."



Depuis : compensations et excuses....

<https://biotech.law.lsu.edu/cphi/history/reports/tuskegee/complete%20report.pdf>

Pourquoi vouloir promouvoir une science éthique ?

Une science éthique, même dans le cadre de ma recherche de master ?

Les principes d'une recherche éthique doivent être présents dans toute recherche, quelle que soit son ambition.



Pourquoi vouloir promouvoir une science éthique ?

Quelques principes de base

Déconstruisez votre rapport avec les participant-es à vos études

La participation est-elle consentie ?

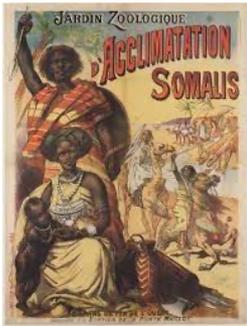
Je participe sans y être forcé-e par autre chose que mes propres motivations

Les participant-es sont-ils/elles informées ?

Je ne dois pas être surpris-e par ce qui m'arrive dans le cadre de l'étude à laquelle je participe

Quel est le coût pour les participant-es ?

Je ne dois pas subir de préjudices ou de coûts importants induits par ma participation



Une science éthique, même dans le cadre de votre recherche de master ?

Quelques principes de base

Ne négociez pas

« C'est pas grave si je mens un peu »

Si.

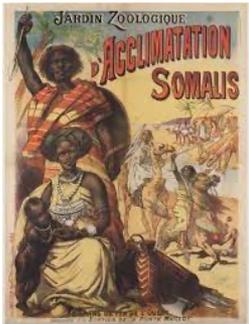
S'il y a mensonge, gérez-le au lieu de dire que c'est pas grave (avertissement, debriefing...)

« Dans la vraie vie, on peut vivre la même chose »

C'est pas une raison pour l'imposer à quelqu'un qui n'en a pas forcément envie, ou pas dans ce contexte.

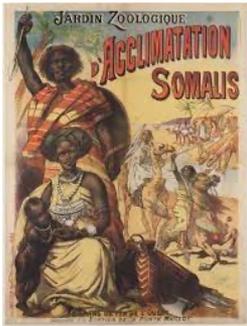
Avertissez.

Etc.



Une science éthique, même dans le cadre de votre recherche de master ?

Quelques principes de base



Abordez la question avec votre directeur ou directrice de recherche.



Il y a toujours une solution compatible avec les objectifs pédagogiques de votre activité de recherche en master



Définitions et textes fondateurs

Ne pas confondre...

- **Éthique**: l'ensemble des principes qui sont à la base de la conduite de chacun (réflexive: quels principes ?)
- **Morale**: l'ensemble des règles de conduite et de valeurs socialement considérées comme bonnes (prescriptive: quelles normes, quels devoirs, quelles limites ?)
- **Déontologie**: l'ensemble des règles de conduite dont une profession se dote pour régir son fonctionnement au regard de sa mission (éthique appliquée : comment procéder ?)

Principes de l'éthique de la recherche

- Code de Nuremberg (1946-1947)

Conditions que doit remplir une recherche sur l'être humain pour être acceptable

- Déclaration d'Helsinki (1964)

Déclaration de principes éthiques visant la recherche médicale sur des êtres humains

- Rapport Belmont (1979)

Respect de la personne (consentement libre), bienfaisance (éviter le préjudice) et justice (répartir les bénéfices)

ALLEA

ALL European
Academies



Education à l'éthique des sciences

Déclaration du Groupe de travail permanent d'ALLEA sur les sciences et l'éthique

(Principe 1) Les défis auxquels les sciences sont confrontées aujourd'hui et les relations complexes entre science et société mettent en lumière les responsabilités des scientifiques.

(Principe 3) Les responsabilités des scientifiques incluent une sensibilisation aux questions concernant l'intégrité de la recherche et l'éthique de la recherche au sens large, et une capacité à faire face à ces questions.

Principes généraux

(Principe 10) L'éducation à l'éthique des sciences permettra aux chercheurs débutants de comprendre la différence entre ce qui est et ce qui n'est pas acceptable du point de vue éthique, et les empêchera de faire des erreurs qu'ils pourraient regretter plus tard en raison de conséquences néfastes pour les autres, pour la science et pour leur propre carrière.

Les chercheurs traitent les sujets de recherche, qu'ils soient humains, [...] avec respect et soin et en accord avec les dispositions légales et éthiques



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE



- *Fiabilité*
- *Intégrité-honnêteté*
- **Respect**
- *Responsabilité*

Code de conduite européen pour l'intégrité en recherche

ÉDITION RÉVISÉE

2018

<https://allea.org/code-of-conduct/>

ETHICAL PRINCIPLES OF PSYCHOLOGISTS AND CODE OF CONDUCT

Adopted August 21, 2002
Effective June 1, 2003
(With the 2010 Amendments
to Introduction and Applicability
and Standards 1.02 and 1.03,
Effective June 1, 2010)

With the 2016 Amendment
to Standard 3.04
Adopted August 3, 2016
Effective January 1, 2017

APA (2010, 2016)

American Psychological Association

Bénéfice et non préjudice

→ l'activité vise à apporter des bénéfices et à ne pas porter préjudice aux personnes, institutions, cultures, etc.

Fidélité et responsabilité

→ relation de confiance avec les personnes avec qui ils travaillent, assumer ses actes

Intégrité

→ ne pas tromper, ne pas frauder

Justice

→ égalité dans la qualité des activités, procédures, services rendus

Respect des droits et de la dignité

→ confidentialité, consentement, respect de la vie privée

Déposer un dossier à la CUREG

CUREG2.0

Depuis le 1^{er} janvier 2021, création d'une commission d'éthique commune à toutes les facultés



Commission Universitaire pour une Recherche Ethique à l'Université de Genève (CUREG2.0)

<http://cureg.unige.ch/>

CUREG2.0 : composition



<http://cureg.unige.ch/>

CUREG2.0 : quel type de recherche est concerné ?

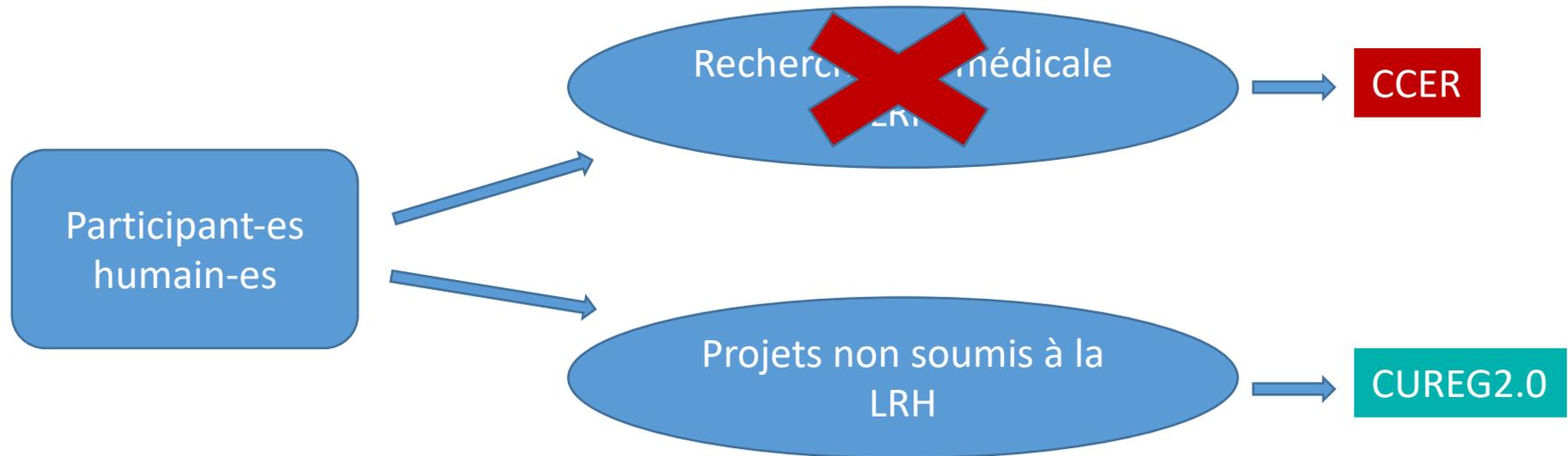
Participant-es
humain-es

Usage multiples
(utilisation des résultats
à des fins politiques,
militaire, etc.)

Risque
environnemental

<http://cureg.unige.ch/>

CUREG2.0 : recherche impliquant des participant-es humain-es



LRH = Loi fédérale relative à la Recherche sur l'être Humain

Recherche médicale et/ou portant sur une population clinique

A Genève, CCER (<https://www.ge.ch/obtenir-autorisation-recherche-medicale-etre-humain>)

Procédure de dépôt pour les recherches de Maîtrise

- Procédure simplifiée – FPSE
- Pas de délais de dépôt (= pas de calendrier)
- Les informations transmises à la CUREG engagent la responsabilité des superviseurs ou superviseuses du mémoire
- Délais de réponse (une fois le projet déposé) ~1 mois

Procédure de dépôt pour les recherches de Maîtrise

- Document à télécharger sur <https://cureg.unige.ch/> et à renvoyer à commission-ethique@unige.ch
 - Se rendre sur le site afin d'être sûr-e d'utiliser la version la plus actualisée !
- La collecte des données ne peut commencer qu'une fois le projet validé par la CUREG
- Le dépôt de la demande doit être effectuée par la/le directeur/trice

Procédure de dépôt pour les recherches de Maîtrise

Remplir les questionnaires A «Cadre général de la recherche», B «Données collectées lors de la recherche» et C «Auto-évaluation des risques éthiques»



Toutes les réponses de la partie C
sont négatives

Vérification de la demande par la
cellule CUREG et envoi d'une
attestation numérotée

Une ou plusieurs réponses de la partie C
sont positives

Décrire comment vous prenez en compte les
risques, dispositifs de contrôle

Réponses examinées par le bureau de la
CUREG et envoi d'une attestation numérotée

NB : des compléments d'informations peuvent être demandés dans les deux cas

Formulaire de dépôt pour les recherches de Maîtrise

Questionnaire A – Cadre général de la recherche -	2
A.1. Informations sur le ou la responsable.....	2
A.2. Informations sur le projet de recherche.....	3
A.3. Evaluation du projet de recherche.....	3
A.4. Aspects financiers	4
A.5. Populations et/ou cibles de la recherche.....	4
A.6. Autres risques	4
A.7. Données personnelles.....	5
VALIDATION du QUESTIONNAIRE A	6

<http://cureg.unige.ch/>

Formulaire de dépôt pour les recherches de Maîtrise

A.2. Informations sur le projet de recherche

A.2.1. Titre du projet de recherche

Titre :

A.2.2. Description du projet de recherche

Décrivez brièvement le contexte, les but(s), les méthodes prévues
(*maximum 1500 signes en incluant les espaces*)

Les personnes qui évaluent le projet doivent pouvoir comprendre ce que les participant-es seront amené-es à faire dans le cadre de votre étude !

Formulaire de dépôt pour les recherches de Maîtrise

QUESTIONNAIRE B - Données collectées lors de la recherche -	7
B.1. Types de données recueillies :	7
B.2. Méthodes de recueil des données	7
B.3. Données personnelles et données sensibles au sens de la LIPAD.....	7
B.5. Formation des chercheurs et chercheuses	9

<http://cureg.unige.ch/>

Données personnelles et données personnelles sensibles

LIPAD = Loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles

Une donnée personnelle, c'est quoi ?

→ toutes les informations se rapportant à une personne, si cette personne est identifiée ou identifiable (ex. par son nom, ses coordonnées, son image, sa voix, son IP...)

Une donnée personnelle sensible, c'est quoi ?

→ Donnée **personnelle** et portant sur les opinions politiques, religieuses, données en lien avec la santé, la sphère intime, les mesures d'aide sociale, les poursuites ou sanctions pénales, les profils de personnalité

<https://cureg.unige.ch/faq/>

Formulaire de dépôt pour les recherches de Maîtrise

QUESTIONNAIRE C – Auto-évaluation des risques éthiques10

C.1. Projets de recherche impliquant des participant-es humain-es10

- Participation de mineurs
- Participation de personnes ayant une capacité de jugement limitée
- Participation de personnes à leur insu
- Participation d'élèves d'une école publique genevoise → **Attention, une demande doit être adressée à la sous-commission de recherche dans les écoles de votre section**
- Participation d'étudiant-es de l'UNIGE dans le cadre de leurs cours
- Situation d'inéquité du fait de la participation/de l'abandon à la recherche
- Relater des expériences personnelles relevant de l'intime (comportement sexuel, consommation de drogue, etc.) ou potentiellement perturbantes

Formulaire de dépôt pour les recherches de Maîtrise

QUESTIONNAIRE C – Auto-évaluation des risques éthiques10

C.1. Projets de recherche impliquant des participant-es humain-es10

- Evoquer des traumatismes ou émotions susceptibles de provoquer une souffrance psychologique *hors de proportion*
- Atteinte à l'intégrité physique (disproportionnée *par rapport au quotidien*)
- Atteinte à l'intégrité psychologique (matériel pouvant induire des émotions négatives disproportionnées *par rapport au quotidien*)
- Atteinte à l'intégrité sociale
- Récolte de données bio-médicales non invasives
- Objectifs cachés, fausses informations transmises intentionnellement
- Incitatif financier trop important
- Description de la procédure de recueil du consentement → cf. FAQ n°4

Les recherches dans les écoles publiques du Canton de Genève

- Procédure :
 - Doivent être examinées par la CUREG2.0
 - + Demande auprès de la sous-commission de recherche dans les écoles de votre section, en parallèle
 - Attention : valable pour tous les acteurs DIP (élèves, enseignant-es, personnels...)



*Consulter les dates des séances et des délais de dépôt de la sous-commission de recherche dans les écoles de votre section. Cette procédure peut être entreprise **en parallèle** de l'examen éthique.*

FAQ de la CUREG

N'hésitez pas à consulter cette page
<https://cureg.unige.ch/faq/>

Sites utiles

[Commission Universitaire d'éthique de la recherche \(CUREG\)](#)

[Service de coordination de la DIS - Données de recherche](#)

[Division du Système et des Technologies de l'Information et de la Communication \(DiSTIC\)](#)